

**COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY**

***Séance du Jeudi 04 avril 2019***

**Membres en exercice :** 18

**Pouvoirs :** 01

**Présents :** 16  
sauf pour les délibérations  
n° 20190302, 20180308 et en  
partie n° 20190306 15

**Absents :** 01

L'an deux mil dix-neuf et le 04 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Bernard REVILLON, Maire.**

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 29/03/2019

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 29/03/2019

**Nombre de suffrages**

**exprimés :**

DEL20190301, 20190304  
20190305, 20190306 (en  
partie), 20190307,  
20190310, 20190311 : 17  
DEL20190303, 20190306 (en  
partie), 20190308,  
DEL20190309 : 16  
DEL20190302 : 15

**Nombre de suffrages par**

**abstention :** 00  
sauf pour DEL20190302,  
20190309 : 01  
20190306: voir le détail en  
fonction des subventions

**Présents :** Bernard REVILLON - Evelyne MERMIER - Gilles PASCAL - Vincent BAUD - Damien DUCLOS - Ségolène ROUPIOZ - Philippe MICHEL - Nadine ESCOLA - Dominique CONS - Avédis GOUYOUMDJAN à partir de 19h45 - Mylène DUCLOS - David BANANT - Mélinda VAREON - Chantal BALLEYDIER - Carole BRETON – Philippe RICOEUR.

**Absents ayant donné pouvoir :** Anne BLONDEL ayant donné pouvoir à Mylène DUCLOS

**Absents :** François FRANCHET

**Secrétaire de séance :** Ségolène ROUPIOZ

*M. Le Maire informe que M. Gérard RENUCCI a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal par courrier reçu le 18 mars 2019 et qu'il est remplacé par M. Philippe RICŒUR, conseiller municipal suivant dans l'ordre de la liste minoritaire.*

**1. Procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2019**

M. Le Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (Philippe RICOEUR) approuve le procès-verbal annexé du Conseil Municipal en date du 14 mars 2019.

## **2. DEL20190301 - Budget principal : approbation du compte de gestion 2018**

Les articles L1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquent que le comptable de la collectivité doit transmettre à l'ordonnateur, avant le 1er juin, le compte de gestion de l'exercice précédent, afin que le Conseil Municipal puisse « entendre, débattre et arrêter » celui-ci.

Conformément à ces deux articles, le compte de gestion du Budget Principal de l'exercice 2018 est présenté au Conseil Municipal. Les écritures comptables de l'année concordent en tout point avec le Compte Administratif proposé par Monsieur le Maire.

Sur le rapport de Monsieur Vincent BAUD, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, avec 17 voix POUR de :

- Reconnaître que toutes les écritures du compte de gestion 2018 du budget principal ont été passées, que tous les comptes sont exacts, et n'appellent ni observation ni réserve,
- Arrêter le compte de gestion pour l'année 2018 du budget principal présenté par le comptable public, responsable de la Trésorerie de Frangy-Seyssel
- Autoriser M. Le Maire à le signer.

## **3. DEL20190302 - Budget principal : approbation du compte administratif 2018**

Conformément aux articles L 2121-31, L 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, le compte administratif est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux autorisations budgétaires prévisionnelles.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, a quitté la séance. La présidence spéciale est assurée par Vincent BAUD, adjoint délégué aux finances.

Pour l'année 2018, le compte administratif porte sur les résultats suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Résultat de clôture en €</b>
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 reporté	+ 0 €
<i>Opérations de l'exercice 2018</i>	
Recettes	2 583 772,18 €
Dépenses	2 102 582,46 €
Résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2018	+ 481 189,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat de clôture en €
Résultat d'investissement de l'exercice 2017 reporté	- 332 317,32 €
<i>Opérations de l'exercice 2018</i>	
Recettes	1 049 119,87 €
Dépenses	1 172 964,96 €
Solde d'investissement cumulé de l'exercice 2018 reporté en 2019	- 456 162,41 €

M. Le Maire est sorti de la salle pour cette délibération.

Sur le rapport de Monsieur Vincent BAUD, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 14 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Damien DUCLOS) et 1 voix PAR ABSTENTION (M. Philippe RICOEUR) de voter le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2018 au vu des documents joints en annexe.

#### 4. DEL20190303 - Budget principal : Affectation des Résultats 2018 sur le budget 2019

Le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget Principal, fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 481 189,72 €, ainsi qu'un résultat d'investissement déficitaire de 456 162,41 €.

Considérant que les résultats définitifs du SIVOM Usse et Fornant dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont connus et qu'il convient de les intégrer au Budget Primitif 2019,

Considérant que les résultats du SIVOM Usse et Fornant sont les suivants :

- déficit d'investissement : 125 230,72 €
- excédent de fonctionnement : 51 027,44 €

Conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT fixant les règles d'affectation, il convient de couvrir en priorité le besoin de financement dégagé en 2018 par la section d'investissement. Ce besoin de financement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

Constatant que le compte administratif du budget principal additionné des résultats du SIVOM Usse et Fornant présentent les résultats suivants :

	BUDGET PRINCIPAL					SIVOM USSE ET FORNANT	Chiffres à prendre en considération pour l'affectation du résultat  (G)= (A)+(E)+(F)	
	Résultat cumulé de l'exercice 2018  (A) =(B)+(C)	Report du résultat de l'exercice 2017  (B)	Solde d'exécution 2018 de chaque section  (C)	Reste à réaliser 2018  (D)		Soldes des restes à réaliser 2018  (E)		Résultat du SIVOM à reprendre au BP 2019  (F)
INVEST	- 456 162,41	- 332 317,32	- 123 845,09	Dép.	0	0	- 125 230,72	- 581 393,13
				Rec.	0			
FONCT	+ 481 189,72	0	+ 481 189,72	Dép.	/	/	+ 51 027,44	+ 532 217,16
				Rec.	/			

Considérant que, au vu du résultat déficitaire de la section d'investissement, il est obligatoire de combler ce déficit.

Sur le rapport de Monsieur Vincent BAUD, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION

(M. Philippe RICOEUR) d'affecter en totalité à la section d'investissement du budget primitif 2019 le résultat excédentaire de 2018 de la section de fonctionnement du budget principal et le résultat excédentaire du SIVOM Usses et Fornant, soit + 532 217,16 € (481 189,72 € + 51 027,44 €) (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »). Aucun excédent n'est donc versé en 2019 à la section de fonctionnement (compte R002 « excédent de fonctionnement reporté »).

#### 5. DEL20190304 - Vote des taux des quatre taxes communales pour l'année 2019

En application des dispositions de l'article 1636 B sexies, du Code Général des Impôts, chaque année, les communes sont tenues de fixer par délibération les taux des impositions applicables sur le territoire communal.

Sur le rapport de Monsieur Vincent BAUD, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, avec 17 voix POUR, de décider de maintenir les taux comme suit :

Taxe d'habitation	18,50
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,05
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50.29
CFE	12.74

#### 6. DEL20190305 - Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2019

Le projet de budget primitif 2019 est arrêté :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 2 392 573 €,
- en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 1 857 340,72 €.

Le budget est voté par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Sur le rapport de Monsieur Vincent BAUD, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité avec 15 voix POUR et 2 voix CONTRE (M. Damien DUCLOS et M. Philippe RICOEUR) d'approuver le budget primitif 2019 du budget principal tel que présenté en annexe.

#### 7. DEL20190306 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations – Année 2019

La commune de Frangy compte sur son territoire un nombre important d'associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, le travail de mémoire, la citoyenneté, les solidarités, les loisirs...

Ces associations participent au développement du territoire et créent du lien social.

Dans le cadre des orientations politiques définies par l'équipe municipale, la commune de Frangy soutient activement la vie associative en pratiquant une politique dynamique en termes d'attribution de subventions et de mise à disposition gratuite de locaux.

Pour l'année 2019, l'enveloppe a été fixée à 25 000 €.

Cette attribution de subventions concerne les dossiers de demandes de subventions reçus en mairie avant le 31 janvier 2019.

M. Le Maire et les membres de la Commission « Communication, animation, sports et culture » proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes.

Sur le rapport de Madame Ségoïène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, avec 17 voix POUR de décider de voter les subventions comme indiquées ci-dessous :

Nom de l'Association	Montant proposé par la commission (en €)	Commentaires
ADOT 74	200	
Famille Rurale	0	Compétence de la Communauté de Communes Usses et Rhône pour le centre aéré Juillet 2019
Ecole de musique	0	Mise à disposition gratuite des locaux et travaux Porte entrée
Foot	1'800	Stage été compris
Foyer Sociaux Educatif du Collège (FSE)	0	Pas de demande reçue
Goshindo	500	
Intercross	250	
Judo	2'000	
Majorettes	600	
Opération Nez Rouge	200	
Paniers du Cœur	0	Compétence de la Communauté de Communes Usses et Rhône
Peintres- Atelier du Val des Usses	300	
Société de pêche du Val des Usses	600	
Team Bian	500	
Tennis	500	
Tir Sportif de la Semine	200	
Union Cycliste Seyssel/ Frangy	200	

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (M. Dominique CONS), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

ADPCS – Secourisme	500	
--------------------	-----	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (M. David BANANT), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Badminton	1'400	
-----------	-------	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (Evelyne MERMIER), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Basket ASF	1'500	
------------	-------	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 14 voix POUR et 3 voix PAR ABSTENTION (M. Damien DUCLOS, Mme Mylène DUCLOS et Mme Chantal BALLEYDIER), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Chorale à travers Chant	1'000	
-------------------------	-------	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (Mme Chantal BALLEYDIER), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Christopher 78	200	
----------------	-----	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (Mme Mylène DUCLOS), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Club des Jours heureux	650	
------------------------	-----	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 15 voix POUR et 2 voix PAR ABSTENTION (M. Damien DUCLOS et Mme Mylène DUCLOS), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Donneur de Sang	200	
-----------------	-----	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (M. David BANANT), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Fédération du Val des Usses	2'000	
-----------------------------	-------	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (Mme Chantal BALLEYDIER), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Graine d'Amis	200	
---------------	-----	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 14 voix POUR et 3 voix PAR ABSTENTION (M. Damien DUCLOS, Mme Mylène DUCLOS et Mme Carole BRETON), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Harmonie « Echos des Usses »	4'000	
------------------------------	-------	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 15 voix POUR et 2 voix PAR ABSTENTION (Mme Mylène DUCLOS et Mme Chantal BALLEYDIER), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Sepas Impossible	200	
------------------	-----	--

M. Philippe RICOEUR est sorti de la salle.

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 15 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (Mme Chantal BALLEYDIER), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Souvenir Français	200	
-------------------	-----	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (Mme Carole BRETON), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Stimul'Usses	1'000	
--------------	-------	--

Sur le rapport de Madame Evelyne MERMIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 13 voix POUR et 4 voix PAR ABSTENTION (M. Damien DUCLOS, Mme Ségolène ROUPIOZ, Mylène DUCLOS et Mme Chantal BALLEYDIER), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

UCAPL	1'000	
-------	-------	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (Mme Anne BLONDEL), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Union Bouliste	500	
----------------	-----	--

Sur le rapport de Madame Ségolène ROUPIOZ, Adjointe au Maire déléguée à la communication, animation, sports et culture, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (M. Philippe MICHEL), de décider de voter la subvention comme indiquée ci-dessous :

Volley	300	
--------	-----	--

<b>TOTAL</b>	<b>22 700 €</b>	
--------------	-----------------	--

#### **8. DEL20190307 - Budget annexe de l'eau potable - Vote du Compte de Gestion 2018**

Les articles L1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquent que le comptable de la collectivité doit transmettre à l'ordonnateur, avant le 1er juin, le compte de gestion de l'exercice précédent, afin que le Conseil Municipal puisse « entendre, débattre et arrêter » celui-ci.

Conformément à ces deux articles, le compte de gestion du budget annexe de l'eau potable de l'exercice 2017 est présenté au Conseil Municipal. Les écritures comptables de l'année concordent en tout point avec le Compte Administratif proposé par Monsieur le Maire.

Sur le rapport de Monsieur Vincent BAUD, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, avec 17 voix POUR de :

- Reconnaître que toutes les écritures du compte de gestion 2018 du budget annexe de l'eau potable ont été passées, que tous les comptes sont exacts, et n'appellent ni observation ni réserve,
- Arrêter le compte de gestion pour l'année 2018 du budget annexe de l'eau potable présenté par le comptable public, responsable de la Trésorerie de Frangy-Seysssel
- Autoriser M. Le Maire à le signer.

#### 9. DEL20190308 - Budget annexe de l'eau potable – Vote du Compte Administratif 2018

Conformément aux articles L 2121-31, L 1612-12 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, chaque année, le compte administratif est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux autorisations budgétaires prévisionnelles.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, a quitté la séance. La présidence spéciale est assurée par Vincent BAUD, adjoint délégué aux finances.

Pour l'année 2017, le compte administratif porte sur les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION	Résultat de clôture en €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 reporté	+ 208 654,24 €
<i>Opérations de l'exercice 2018</i>	
Recettes	384 007,05 €
Dépenses	315 717,47 €
Résultat d'exploitation cumulé de l'exercice 2018	+ 276 943,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat de clôture en €
Résultat d'investissement de l'exercice 2017 reporté	+ 248 598,98 €
<i>Opérations de l'exercice 2018</i>	
Recettes	133 185,71 €
Dépenses	139 370,50 €
Solde d'investissement cumulé de l'exercice 2018 reporté en 2019	+ 242 414,19 €

M. Le Maire est sorti de la salle pour cette délibération.

Sur le rapport de Monsieur Vincent BAUD, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 15 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Philippe RICOEUR) de voter le compte administratif du budget annexe de l'eau potable de la Commune pour l'exercice 2018, comme annexé à la présente délibération.



**10. DEL20190309 - Budget annexe de l'eau potable - Affectation des Résultats 2018 sur le budget 2019**

Le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de l'eau potable, fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de + 276 943,82 €, ainsi qu'un résultat d'investissement excédentaire de + 242 414,19 €.

Conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT fixant les règles d'affectation, il convient de couvrir en priorité le besoin de financement dégagé en 2018 par la section d'investissement. Ce besoin de financement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé de l'exercice 2018 (A) =(B)+(C)	Report du résultat de l'exercice 2017 (B)	Solde d'exécution 2018 de chaque section (C)	Reste à réaliser 2018 (D)		Soldes des restes à réaliser 2018 (E)	Chiffres à prendre en considération pour l'affectation du résultat (F)= (A)+(E)
INVEST	+ 242 414,19	+ 248 898,98	- 9 184,79	Dép.	0	0	+ 242 414,19
				Rec.	0		
EXPLOIT	+ 276 943,82	+ 208 654,24	+ 68 289,58	Dép.			+ 276 943,82
				Rec.			

Considérant que, au vu du résultat excédentaire de la section d'investissement, aucune affectation sur cette même section n'est obligatoire.

Sur le rapport de Monsieur Vincent BAUD, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix PAR ABSTENTION (M. Philippe RICOEUR) :

- D'affecter en section d'investissement la somme de 242 414,19 € au compte R001 «excédent d'investissement reporté».
- D'affecter en section de fonctionnement la somme de 276 943,82 € au compte R002 «excédent de fonctionnement reporté».

**11. DEL201903010 - Budget annexe de l'eau potable – Vote du Budget Primitif 2019**

Le projet de budget primitif 2019 est arrêté :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 665 443,82 €,
- en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 659 965,01 €.

Le budget est voté par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Sur le rapport de Monsieur Vincent BAUD, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, avec 16 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Philippe RICOEUR) d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe de l'eau potable tel que présenté en annexe.

## 12. DEL201903011 - Demande de subvention au conseil départemental de Haute-Savoie

Dans le cadre de la politique de développement du numérique, la commune de Frangy en concertation avec l'équipe pédagogique de l'école élémentaire souhaite acheter des ordinateurs portables pour les élèves. En effet, équiper l'école d'un matériel mobile et performant permet de rendre les apprentissages, notamment fondamentaux, plus efficaces. La mairie et l'école élémentaire souhaitent pouvoir disposer d'outils et de ressources numériques à mettre en place au service de la réussite des élèves et notamment des élèves en difficultés. Par ailleurs, cela permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collège et école.

Sur le rapport de Monsieur Vincent BAUD, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, avec 17 voix POUR de :

- approuver l'opération décrite ci-dessus,
- autoriser M. Le Maire à solliciter l'aide financière du conseil départemental de Haute-Savoie à hauteur des montants prévisionnels présentés dans le dossier de demande de subvention,
- accepter le plan de financement prévisionnel suivant :

* Coût total de l'opération	20 500 € HT soit 24 600 € TTC
dont coût global des équipements	17 000 € HT
dont coût global de la main d'œuvre	3 500 € HT
* Subvention demandée au Conseil Départemental (80 %)	16 400 €
* Autofinancement (20 %)	4 100 € HT

## 13. Demande de subvention au conseil régional

Point retiré de l'ordre du jour

*La séance a été levée à 21h30*

Affichage du compte-rendu et des délibérations exécutoires :  
Envoi au contrôle de légalité le :



Le Maire  
Bernard REVILLON